L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 JANVIER 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 7 JANVIER 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

La France et l'Allemagne.—L'article II du traité de Francfort.

Nous ne croyons pas — dit le *Mémorial diplomatique*—qu'en concluant ces traités de commerce, l'Allemagne ait eu, un instant, la pensée de préparer à la France un Sedan économique. Nous serions plutôt tentés de supposer que le successeur de M. de Bismarck a poursuivi, avec beaucoup de chances de succès, un but éminemment politique. Selon toute apparence, il s'est proposé d'apaiser les ressentiments que le traité de Francfort a laissés dans l'opinion publique en France. En effet, c'est l'article 2 de ce traité qui paralyse toute tentative de nos vainqueurs pour établir autour de la France une sorte de blocus économique. L'épée que M. de Bismarck a cru jeter dans la balance, à Francfort, s'est transformée en un boulier qui protège les vaincus de 1870-71.

Pour démontrer ce fait curieux, il suffit de citer le texte de l'article 11 du traité de Francfort, qui est conçu en ces termes :

"Les traités de commerce avec les différents Etats de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le gouvernement français et le gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement le plus favorisé.

"Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et le traitement des sujets des deux nations, ainsi que leurs agents. Toutefois, seront exceptées de la règle susdite les faveurs qu'une des parties contractantes, par des traités de commerce a accordées ou accordera à des Etats autres ceux qui suivent : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et la Russie."

L'Allemagne vient de favoriser l'entrée des vins italiens dans l'empire allemand. L'Italie n'est pas comprise dans les Etats énumérés par l'article que nous venons de citer, à cet égard la France n'a rien à réclamer. Mais l'Allemagne a accordé simultanément les mêmes faveurs à l'Autriche Hongrie et voilà le cas où la clause du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée donne à la France le droit de demander pour ses produits vinicoles la même diminution des tarifs. Au cours des négociations, on a dit si bien revenu comme, à Munich, de l'équité sur laquelle se base une telle demande qu'on a pris, au moins en ce qui concerne les vins, certaines précautions pour empêcher les vins français de profiter du nouvel accord commercial. On a maintenu un taxe très élevée uniquement pour les vins de luxe, et l'on a abaissé les tarifs qui s'appliquent aux vins de bas prix, que la France n'exporte pas. Pour beaucoup d'articles du tarif douanier, il a été impossible de prendre des mesures analogues on de trouver un moyen de tourner la difficulté créée aux contractants par les stipulations du traité de Francfort. Nous ne citons que les bronzes, les cuirs, les articles de toilette, etc., produits de l'industrie autrichienne; ceux-ci ouvriront la voie aux produits similaires de la France. L'Allemagne a fait des concessions à la Belgique et à la Suisse, concessions qui, aux termes de l'article 2, doivent également profiter à la France.

Pour le moment, nous nous bornerons à ces indications sommaires. Nos lecteurs auront bientôt l'occasion d'étudier cette question jusqu'aux moindres détails, lorsque nous publierons *in extenso* tous les documents relatifs aux nouveaux traités de commerce. On verra que les signataires de ces conventions n'ont pas voulu s'assurer complètement les produits français en leur ouvrant le marché européens. Ils n'ont pas même songé, pour y inscrire un article préventif d'interdiction, que la France pourrait à son tour établir un accord commercial avec l'une ou l'autre des parties contractantes. Actuellement, la France a encore sa liberté d'action. Elle n'est liée à aucun Etat et si, par hasard, la Chambre française revient de ses excès protectionnistes, la France pourra bien opposer une véritable union douanière à la ligue économique conclue récemment par les Etats de la triple alliance ; elle pourra le faire sans craindre de voir ses efforts paralysés par l'article 11 du traité de Francfort. La France n'aura qu'à choisir parmi les Etats qui ne sont pas compris dans la clause de l'article 11. Rien de plus naturel que de s'entendre avec l'Espagne, le Portugal et même l'Italie, car on pagne éminemment pratique sait toujours placer les intérêts matériels au-dessus des exigences de la politique transcendentale. On peut, de cette façon, constituer une Union latine sur le terrain économique, projet qui, à notre avis, ne mérite nullement d'être relégué dans le domaine de l'utopie.

Si, d'autre part, nos voisins trouvent le traité de Francfort gênant pour leurs projets, nous leur rappellerons que ce n'est pas en France qu'on a déclaré ce traité *intangible*. Nous nous permettrons, cependant, de faire observer que ce traité néfaste est une de ces conventions qu'il faut ou accepter ou rejeter en bloc.

A nos amis.—Les derniers jours de décembre et les premiers de janvier sont ceux où la générosité se donne le plus librement carrière. Hier, à notre arrivée au bureau, un cadeau très apprécié nous attendait : un paquet façonné avec coquetterie y avait été laissé à notre adresse, mais rien absolument rien, qui nous en révélât la provenance. Découpez les cordons qui l'entourraient fut l'affaire d'un instant, et la rumeur en nous était très agréablement surprise de se trouver en présence d'une poche de ce tabac excellent *Virginia fine cut* que fabrique la grande maison C. E. Savranin & Bro. et d'une boîte de papiers à cigarette de la fabrique Jas. Schmahl & Cie., médaillé aux expositions de Vienne et de Paris.

Le tout était accompagné d'une carte, celle d'un ami, M. A. de Villeneuve, qui si bien nommé seconde la Maisonry Savrasie dans l'exploitation de leur établissement.

M. de Villeneuve est un négociant heureux, mais derrière le négociant il y a le lettré, l'homme du monde qui ne se laisse pas prendre par les affaires. A cet attachement nous un double prix à sa cette aimable attention : tandis que ses cadeaux s'en iran fumée, le souvenir de son procédé nous restera doux à évoquer.

Louisville & Nashville R. R.—Nous sommes redevables à MM. Charles Marshall, John Kilkeny et Andrew J. Jacobs d'un prix-courant des plus soutenus, des plus flatteurs. Nos bonnes relations, d'ailleurs, datent de loin avec ces messieurs ainsi qu'avec la corporation dont ils sont les représentants populaires, siégeant à la Nouvelle-Orléans.

Chaque année, dans la première quinzaine de janvier, ils nous ont remis, et, avant d'en boucler le cachet, nous avons servi que ce sont ces messieurs qui encore, qui toujours, envoient un vieux journal, sous une forme gracieuse, un témoignage de leur considération.

L'affaire de tous.—Ce qui est l'affaire de tout le monde, n'est l'affaire de personne dit un vieil adage ; mais c'est l'affaire de toute femme délicate de rechercher la santé alors que le moyen de l'obtenir lui est facile. Il n'est pas d'excuse raisonnable de demeurer malade lorsque vous savez que le Creole Female Tonic vous guérira.

LOUISIANE.

La Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 2 janvier :

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE :

Depuis la semaine passée, le temps a été favorable à la coupe et au tradsport des cannes, et la campagne touche à sa fin. Nous avons eu quelques pluies, mais pas assez pour ralentir les travaux. Heureusement aussi, il ne restait pas beaucoup de cannes dans les champs ; la chaleur leur a fait perdre un peu de sucrose; il a fallu couper, le plus près de terre possible, attendu que les cannes, dans leur partie supérieure, étaient devenues acides. Ceux qui n'ont pas mis en "windrow", avant la gelée du 30 novembre, feront des pertes sensibles, mais, surtout, qui avaient encore beaucoup de cannes à rouler.

Les cannes, mises à l'abri, rendent bien, quoique la quantité de jus soit un peu moins abondante qu'on ne l'espérait. Ce qui a contribué à abréger la roulaison, c'est que, dans beaucoup de cas, les sonches étaient superbes. Cependant, il y a eu des délais causés par des bris de machines anciennes ou par l'arrivée tardive de machines nouvelles; sans quoi, tout eût été terminé avant Noël. Sur bien des habitations, les dernières cannes n'arriveront pas au moulin, avant le 1er de l'An.

Sur le Bas Terrebonne, Aragon, à M. D. R. Calder a terminé, la semaine dernière. M. Lapérouse n'avait plus que fort peu de cannes sur pied.

Sarah, à M. J. T. Gueno, sur le Petit Caillou, a dû prolonger la campagne plus que les habitations voisines.

Sur le Grand Caillou, il n'y a que Houdurse et Ashland qui n'aient pas terminé.

Sur le bayou Dularge, toutes les récoltes sont achevées, excepté celles de St Eloi, à M. R. Marmande. Ce qui reste à rouler est en "windrow." Dans 10 jours, tous les feux seront éteints.

Sur le Bayou Black, Crescent et Waterproof, à MM. P. et J. Berger, ainsi que Orange Grove, à Mme E. Viguerie, ont dû travailler jusqu'à la fin de l'année.

Southdown en a encore pour une semaine. Tout est en sûreté.

Sur Ardoyne, la coupe est rapide. On ne terminera que dans dix jours.

L'Ile de Cuba a envoyé ses cannes au cap. J. T. Moore, de Wanburn; le transport se fait à l'aide d'un grand nombre de wagons.

Sur le Bayou Chacahouta, la roulaison est terminée, excepté chez MM. McColloun et Cooke, qui auraient terminé, mercredi, sans un accident arrivé à leurs machines. Heureusement, les cannes étaient sous les hangars; le retard n'a pas été long.

Impossible, maintenant, de donner les résultats exacts, attendu que les seconds sucres ne sont pas tous achevés.

Le mouvement des récoltes est retardé, faute de moyen de transport.

Il n'est encore arrivé, ici, que quelques chèques du trésor et les planteurs attendent les leurs avec anxiété, pour payer leurs employés.

Ce qui a rendu moins dispendieuse la roulaison, ça été l'état des chemins qui n'ont pas fait d'obstacle au transport des cannes. Il y a 11 ans, il était impossible, à cette époque, de faire marcher, même des charrettes à vide. Voilà six ans que nous avons des chemins sortables, ce qui a fourni aux planteurs le moyen de terminer leur roulaison, vers le milieu de décembre.

Il est donc de première nécessité d'avoir des chemins bien entretenus. Si cette année, les chemins avaient été mauvais, la gelée du 30 est rendu impossible la fin de la roulaison. On eut perdu beaucoup plus que n'en a coûté le travail de réparation des routes.

Le manque d'eau a causé ainsi des pertes, cette année ; il y faut songer pour les années qui viennent, si l'on ne veut pas s'exposer à des désastres.

Ashland, Aragone, Belle Grove, Bull Run, Rebecca et Southdown ont fini ; très peu de propriétés sont encore à l'œuvre. La raffinerie du Bas Terrebonne stationne ses feux, à la fin de la semaine.

Il y a encore les troisièmes sucres à faire, on ne peut donc connaître les résultats exacts.

—LETTRE DE LA PAROISSE STE-MARIE :

Beaucoup de planteurs sont encore au travail. Heureusement, les cannes sont en windrow, et le temps est très favorable.

La canne n'est pas détériorée par la gelée ; celle, au contraire, qui a été mise à l'abri, immédiatement après la gelée, est aussi saine que celle qui est en terre, pour la semence. Il y a encore des planteurs qui ont montré de la négligence, sous ce rapport ; ils auront à en subir les conséquences ; ils feront de fortes pertes.

Pour ne citer qu'un exemple, MM. Oxnard et Spreuse se sont vus, l'autre semaine, obligés de jeter 300 tonnes.

Adeline a terminé, dimanche dernier. Les propriétaires ont eru avantageux de faire leurs premiers et seconds sucres sans laver leur "massae cuite" dans les centrifuges. Adeline a tonné 17,800 tonnes, cette année, et fait environ 3,500,000 livres ; soit une moyenne de près de 197 livres à la tonne. Adelin, à elle seule, avait produit 8,000 tonnes.

Total Wreck est encore en train de travailler ses sirops.

La raffinerie Franklin a fait 5,000,000 de livres. Le nouveau "pan" inutilisé dans cet établissement, l'été dernier, est le plus vaste de la paroisse.

MM. Ferris ont l'intention d'établir une usine centrale, quelque part en Louisiane, et il est à espérer que leur choix se portera sur la paroisse Ste-Marie.

—Des Lignes finit sa diffusion, demain, somme M. Binninge l'avait annoncé.

—LETTRE DES ATTAKAPAS :

Temps bien variable, cette semaine—pluie fine, soleil, grande pluie, gelée blanche, glace, gros nuages et pluie, de nouveau. La roulaison tire à sa fin, chez eux qui ne l'ont pas encore terminée. Il y aura quelques pertes occasionnées par certains clarificateurs et certaines bouilloires. Cependant, Keystone, les héritiers Pettibone, et St-John, propriété du Col. Lavert, n'ont pas à se plaindre. Ils sont fort heureux de n'avoir pas obtenu un plus mauvais résultat, à cause de la saison qui a été, presque constamment, défavorable.

La fête a commencé à planter ses cannes mises en "windrow." On se prend des fautes commises dans le passé, et on cherche à n'y pas retomber.

Espérons que nos planteurs feront une grosse récolte, cette année. Il y a beaucoup de petits propriétaires de cannes, dans les Attakapas, et l'on s'adonne, avec enthousiasme, à cette culture. On affirme que la récolte sera double, en 1892. La Purchasing Agency des Attakapas, de Jeanerette, s'occupe faire des affaires considérables ; elle fournit, charbon, huile, emballage, chaux, aliments, solides, tout ce qui se consomme dans les habitations. Le Président de cette association est le col. A. L. Monnot, et le Dr S. E. Gay, le secrétaire.

—LETTRE DU BAS DE LA CÔTE, RIVE DROITE :

Magnolia a eu beaucoup à souffrir de ses nouveaux "cutters." Il y a deux semaines, ils se sont complètement brisés. Il a fallu en revenir aux anciens "cutters," après un délai de huit jours. Quant à la batterie de diffusion, elle a admirablement fonctionné.

Les résultats font l'envie de toute notre population. On a, toujours obtenu le maximum de rendement pour la prime, et l'on ait que nos moulins ne nous donnent pas toujours les 180 livres voulues à la tonne.

Woodland a fait plus d'un million de livres. On ne nous a pas communiqué le chiffre du tonnage de la canne.

—Deer Range roulera encore, pendant deux semaines. Nous donnerons plus tard, le tonnage et le rendement. Les cannes qui y sont face au fleuve, sont encore vertes et pleines de vie, ce qui fait regretter aux planteurs d'avoir mis en "windrow."

Jusqu'ici, on n'a pas encore vu de cannes transportées, de l'habitation Star à Magnolia, qui ne fassent pas propres à l'ensemencement.

Myrtle Grove compte finir, le 8 janvier, avec un faible tonnage, en égard à ce que l'on espérait au printemps.

Nous en dirons autant de Big Feur. Sur la rive gauche, Belair a toujours une belle récolte, comme chaque année.

—Les planteurs riziers de la Bosse Côte sont décoiffés de la décision prise par les estimateurs du Bureau national sur le riz de Patna ; ils rendent, pourtant, justice aux représentants louisianais qui ont lutté, jusqu'au dernier moment, pour échapper à cet arrêt.

La décision ne fera cependant pas baisser le produit d'une fraction de cent. Il est à espérer que l'appel fait par le secrétaire du Trésor à la Cour Suprême, aura un excellent effet, et que les droits des producteurs de riz américaines seront reconnus. Il n'est pas possible que la concurrence étrangère obtienne gain de cause contre une industrie du pays.

Le Sirop de Ducongé.—Ce remède bien connu et d'une valeur réelle pour la toux, les rhumes et le croup est aussi populaire que jamais. Il est infaillible et est aussi suave, aussi agréable au palais que l'ambroisie des dieux. En vente chez tous les pharmaciens, $1 00 la bouteille.

La Salsaparille d'Ayer arrête les décharges dégoûtantes des catarrhes scrofuleux, et guérit la maladie.

LE DRAME D'ENDOUME,

EN FRANCE.

Nos derniers journaux de Paris (22 décembre), nous apprennent que les débats d'une importante affaire ont commencé, la veille, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à Aix, France, et qu'ils duroront trois jours. Il s'agit d'un assassinat mystérieux accompli dans les circonstances les plus dramatiques. Voici les faits :

Le 6 mai dernier, le commissaire de police d'Endoume, M. Chabrol, actuelle ment à Nantes, fut appelé à constater la mort accidentelle de la domestique des époux Cournon, Anna Faure, âgée de vingt-trois ans. Il se rendit à la villa Rosa qu'elle habitaient et trouva, en effet, le corps inanimé de la jeune fille étendu à terre, sur le devant du bassin du jardin. Cournon prétendit l'y avoir trouvée noyée. En revenant de la ville, où il était allé le matin, il avait été très surpris d'apprendre que la domestique n'était pas allée chercher sa petite fille à l'école des sœurs et, après avoir frappé en vain à la porte de la campagne, il s'était décidé à en escalader le mur, aidé par deux voisins qui lui prêtèrent une échelle et pénétrèrent avec lui. Ils virent alors la jeune Anna Faure dans le bassin ; elle avait une main entourée d'un mouchoir et à côté d'elle, près de son visage, surnageait un dessus de l'eau, une perruche, qui était noyée aussi.

D'après Cournon, s'est en voulant rattraper l'oiseau qui avait dû s'échapper de sa cage, pour aller se réfugier,—comme il en avait l'habitude,—dans les arbustes qui entourent le bassin, qu'elle avait, semblait-il dû glisser et se noyer. Sur la terrasse, la cage de l'oiseau était ouverte, la mangeoire et l'eau en renversées ; un journal était à terre déchirant la précipitation avec laquelle la domestique avait dû mettre à vouloir rattraper le fugitif. Anna Faure avait à la tête une blessure d'où le sang s'échappait et qui dénotait qu'en tombant dans le bassin, elle avait dû porter violemment sur une pierre ; étourdie, elle n'avait pu se retirer de cette eau peu profonde, cependant, et rien d'étonnant qu'elle s'y fût noyée.

Il était onze heures et demie au moment de cette découverte ; un docteur, appelé vers deux heures, conclut à un accident.

Mais une information fut ouverte, et des circonstances particulières permirent de supposer qu'Anna Faure n'était pas morte accidentellement, mais qu'elle avait été assassinée par Cournon, et que celle qu'il disait être sa femme n'était que sa concubine, la femme Clémencet, dont il avait fait la connaissance en juillet 1890.

A ce moment, Cournon était conducteur de tramways et sa situation de fortune des plus précaires. Audacieux et inventif, il avait expliqué à la femme Clémencet qu'il pourrait, avec 1,500 francs, faire contracter à une jeune fille majeure, sans connaissances à Marseille, une police d'assurances de 100,000 francs qu'il revendrait ensuite à une compagnie anglaise, dont il connaissait le directeur. Il parla également de son projet à un marchand de grains, nommé Ardisson, qui accepta sur les instances de la femme Clémencet, qui devint sa maîtresse.

En possession de la somme, le 20 mars 1891, Cournon se mit en rapports avec un agent de la compagnie la *France*, auquel il proposa, à condition encore de partager la commission, d'assurer une jeune fille dont il ne lui donna cette fois ni le nom ni l'adresse et qu'il dit être richement entretenue par un commandant. La proposition fut acceptée en principe.

Cournon se mit alors à la recherche d'un sujet et il arrêta son choix sur Anna Faure, qu'il engagea à raison de 35 francs par mois. Comme il entrait dans le plan d'ensemble de Cournon de présenter à l'agent d'assurances une femme dont l'intérieur dénotât une certaine aisance, il loua la villa Rosa et y installa la jeune fille.

A quelques jours de là Cournon revit l'agent d'assurances et ils se rendirent ensemble à la villa où ils trouvèrent Anna bien coiffée, les cils noircis, vêtue d'un peignoir blanc. L'agent, croyant avoir affaire à une fille entretenue, présenta une police d'assurance sur laquelle elle apposa sa signature sans se rendre un compte exact de ce qu'elle faisait. Quand il fallut écrire le nom de la personne au profit de qui cette assurance était contractée, Cournon présenta un papier sur lequel était écrit le nom d'Ardisson.

C'est l'impossibilité de tirer un profit immédiat de l'assurance qui n'aurait pu être considérée qu'après trois ans et dans des conditions peu profitables qui a fait naître en lui la pensée de commettre un crime. La mort seule d'Anna Faure pouvait lui permettre de toucher, par l'intermédiaire d'Ardisson, le montant total du partiel de l'assurance. Maintenant, comment le crime a-t-il été commis?

L'enquête a établi que c'est dans un temps relativement court, entre huit heures dix et huit heures et demie, dans la matinée du 6 mai qu'il a été commis. Anna était allée conduire la petite fille de la femme Clément à l'école ; il était 8 heures ou 8 heures moins lorsque, de retour, elle entra chez l'épicier pour y acheter un paquet de ficelle. Elle s'arrêta à peine, pressée de rentrer à la villa, sachant que ses maîtres voulaient aller en ville. A huit heures dix, elle s'y trouvait et c'est elle qui ouvrit à la marchande de journaux Fins de vingt minutes, à partir de ce moment, il s'écoulerait avant que Cournon et la femme Clémencet aient été vus et ce n'est qu'après-huit heures et demie qu'ils entrèrent chez l'épicier qui tient aussi bavette, à une faible distance de la villa Rosa ; Cournon prit un verre de rhum et la femme Clémencet commanda quelques légumes "que la domestique, dit-elle, viendrait tout à l'heure chercher". Cinq minutes après, ils arrivèrent à la station d'omnibus, à temps pour le départ de huit heures quarante, et descendirent en ville.

A leur retour, la femme Clémencet se hâta de demander si Anna était venue prendre les légumes et fut la surprise en apprenant le contraire. On sait le reste.

Le système des accusés a consisté, naturellement, à prétendre que c'est pendant leur absence que s'est produit l'accident et, cette hypothèse n'étant pas admise, que le crime a été commis. En effet, dire-t-ils, la porte par laquelle ils étaient sortis était fermée à clef à l'intérieur et la clef était encore dans la serrure. Anna seule eût pu fermer la porte, et ils l'avaient donc laissée en vie.

Cependant un nouvel examen médical, auquel participa le docteur qui avait cru tout d'abord à un accident, détermina que la blessure d'Anna Faure avait été faite par une main criminelle ; une autre autopsie, celle de la perruche démontra, en outre, que l'oiseau avait été tué avant d'être jeté dans le bassin près du visage d'Anna Faure. Toute cette mise en scène avait donc était machinée par Cournon qui, lors de la levée du corps de sa victime, suivit seul le cerbillard, tête nue et dans une attitude de consternation si exagérée qu'elle ne contribua pas peu à provoquer des soupçons. "Pauvre enfant, disait-il, nous qui la considérions comme notre fille! Ah! j'avais prédit que cette maudite perruche serait cause de sa mort!" Interrogée d'abord comme témoins, Cournon et la femme Clémencet furent arrêtés et cette dernière, un mois après et alors qu'elle avait nié et appuyé les dires de son amant, fit des aveux complets. Elle avoua qu'Anna Faure avait été réellement assassinée ; que, sous l'empire de la frayeur qu'il lui inspirait pour elle et pour son enfant, qu'il menaçait de tuer, elle n'avait pu l'empêcher de commettre le crime. Elle a déclaré aussi qu'Ardisson y est resté complètement étranger.

Cournon, lui, a persisté à nier ; bien plus, dès le moment où un complice a fait des aveux, il a refusé de répondre à aucune des questions du juge d'instruction. En dernier lieu, Cournon, ayant pour camarade de cellule un marin qui allait être libéré et devait partir pour l'Amérique, lui a remis une lettre qu'il devait adresser, de là-bas, à la femme Clémencet, pour faire croire que l'assassin d'Anna Faure est à l'étranger. Cette lettre a été interceptée.

Cournon, d'ailleurs, est un "habile". Pour entrer aux tramways, ayant subi plusieurs condamnations, il s'était fabriqué un casier judiciaire portant *néant*, avec un faux timbre du tribunal et de la mairie de Constantine.

Ajoutons que la famille d'Anna Faure se porte partie civile et réclame le payement de la police d'assurances.

Une nouvelle victoire républicaine en France.

Nous lisons dans le *Temps* du 22 décembre :

La République était sortie victorieuse de l'assaut que lui livrèrent, aux élections générales de 1889, les partis réactionnaires et césariens coalisés. En quelques régions de la France, cependant, l'équivoque boulangiste réussit à triompher ou fit une diversion fructueuse en faveur des monarchistes de tout ordre. C'est ainsi que la circonscription de Bangé, en Maine et Loire, qui fut, de longtemps, la sentinelle avancée du républicanisme dans l'Anjou royaliste et féodal, tomba au pouvoir des bonapartistes. Deux mille voix s'étaient égarées alors, au premier tour de scrutin, sur un candidat boulangiste. Au ballottage, le général Lecretelle l'emporta avec une majorité assez nette. Cette histoire est commune à l'arrondissement de Bangé et à bien d'autres circonscriptions électorales. Il était donc intéressant de voir quelle serait l'issue de la lutte engagée après le décès du général Lecretelle et qui a abouti, hier, à la victoire éclatante du candidat républicain.

Ainsi le suffrage universel efface, un à un, le souvenir de ces défaillances d'une heure,—heure trouble et lamentable entre toutes. Les électeurs se peuvent plus douter de la solidité de l'édifice républicain, puisqu'il subsiste malgré leur désertion momentanée. Ils avaient donc mal jugé l'œuvre qu'ils ont faite : ils s'aperçoivent qu'ils avaient eu tort de croire à un dénigrement systématique et par trop intéressé. Ils reviennent. Les débats parlementaires qui agitent le Parlement et la Presse, ne doivent pas mettre obstacle au progrès pacifique et sûr de la conquête républicaine. L'idée marche, et les réactionnaires, s'ils savent ou l'intelligence de leurs propres intérêts, auraient dû, depuis longtemps, y prendre garde.

Tandis qu'ils discutent posément quelles concessions ils pourraient bien faire à la République, et s'ils doivent préférer ce mot abhorré, ils feront prudemment de rentrer dans le rang, et s'incliner devant les lois—expression de la volonté du peuple—égales pour tous, et s'ils obtiennent de nous les honneurs de la guerre, ils laissent fair peu à peu les occasions d'une retraite honorable et patriotique. Ils ergotent, ils délibèrent ; et déjà la place est en nos mains ; leurs rares citadelles succombent.

BERNADAS.—Décédé hier, à 4 heures du matin, à l'âge de 12 ans et 6 mois, ALFRED CHARLES, fils de Philip et Mary BERNADAS. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux des familles J. Hardouin, L. Rittiner et J. Duvesse, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui, à 10 heures 1/2 du matin. Le convoi partira de No 92 de la rue Dauphine. Les officiers et membres de la Société Française sont égalements priés d'assister à son enterrement.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
139 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—

Avis

A ceux qui payent licences et ont charrette.

Mes occupations ne me permettant pas d'être cette année, au bureau du Trésorier de la ville, j'ai prié M. Samuel Ansbacher, ami et au public en général que je me tiens à leur disposition pour recevoir leurs affidavits de licences et conseiller mes amis personnels les plus consciencieux aux affaires qu'ils voudront bien me confier. J'ai dû le faire avec sentiments qu'ils pourront apprécier.

F. D. CHARBONNET, Notaire, 122 rue Gravier, coin Camp, de 9 heures matin à 5 heures soir.

7 janv—7 jan 16 7 janv—1m jeu dim mar

NOUVELLE-ORLEANS, LES, 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK, interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier me doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui doivent approuvées doivent m'être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 a.m. et de 3 à 5 P.M.

16 déc—☞ CHAS. W. BROWN.

The Great Southern

Association de l'Opéra Français, Limited, Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1891.

Avis est donné que l'élection annuelle pour Directeurs, tenue le 14 décembre, M.M.

A. C. HUTCHINSON,	FRANK T. HOWARD,
CORNY M. SORIA,	W. G. VINCENT,
H. LAROUSSINI,	G. W. NOTT,
J. S. RICHARDSON,	THOMAS SULLY,
JAS. B. SIMONT,	

ont été élus pour l'année suivante. A cette réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 23 courant, M. A. C. HUTCHINSON a été élu Président ; M. F. T. HOWARD, Vice Président et G. W. NOTT, Secrétaire et Trésorier.

G. W. NOTT,
31déc—4f Secrétaire et Trésorier.

Bureau du Lorenzo Tanning Company, Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1891. Election annuelle pour douze directeurs de cette compagnie, pour servir pendant l'année présente, a eu lieu ici, bureau de la compagnie, 120 Beath Peters st., le MARDI, 12 janvier 1892, de 10 heures à 1 h. après-midi.

JOHN LAUSSE, Jr.,
31 déc—31 jan 12 janv lun Secrétaire.

Frictio Equge du Dr Testut

Pour le soulagement prompt et sûr et souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques ; guérison complète quand le traitement n'est pas d'un âge trop avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 6 onces $1 00.

Rue St-Pierre, 154, près Bienvenue.

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsaparille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local ; et jusqu'à ce que la Salsaparille d'Ayer eût effectué son travail, comme Altératif et Epurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Sa guérison radicale a été accomplie par la Salsaparille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prît de la Salsaparille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, de Ames st., Lowell, Mass." "La Salsaparille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit : "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que je prisse de la Salsaparille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Genevra Belanger, du No. 26 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsaparille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsaparille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1, six fiacons, $5. Valant $5 le flacon.

BANQUES.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1,196,833 46	
Bons des Etats-Unis pour garantie de la circulation	50,000 00	
Autres actions et bons	50,071 31	
Dû par des agents de réserve	19,261 01	
Dû par d'autres banques et banquiers	7,100 55	
Maison de banque, meubles et installations	115,500 00	
Dû par le Trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent fonds de réclamation	2,250 00	
Comptant		
Chèques sur des banques locales	$158,614 29	
Monnaie courante nationale	9,248 00	
Billets légal tender	254,989 00	
Espèces nickels et cuivre	20,756 60—	443,706 89
Total		$1,885,913 25

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	300,000 00
Profits nets divisés	43,136 81
Dividendes, 5 pour cent, déclaré le 25 courant	15,000 00
Dividendes non réclamés	20 00
Billets en circulation	42,345 00
Dépôts individuels	1,132,181 89
Dû à des banques et banquiers	6,853 55
Billets payables	145,000 00
Total	$1,885,923 25

J. L. BERCIER, Caissier.
J. C. DENIS, Président.
1er jan—7f

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Actions et bons	$568,327 38
Prêts garantis par propriétés immobilières	264,218 75
Prêts à échéances	530,361 77
Prêts sur demande	409,796 00
Meubles et installations	750 00
Comptant	151,746 17
Total	$1,742,209 94

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits nets divisés	107,579 47
Revenu gains après avoir payé toutes les dépenses — Taxes et Etats et ville $67,892 40	
Moins $35,743 90 payés aux déposants pour intérêts et $4,000 00 aux actionnaires du mois l'année courante	43,748 90
Réserve des profits de cette année	24,148 50
Ajouter profits non divisés existants le 31 Déc. 1890	83,430 97
Réserve actuelle $107,579 47	
Dû à 4,351 déposants	1,534,282 47
Dividendes non payés	348 00
Total	$1,742,209 94

H. ZUBERBIER, Président.
G. A. BLAIR, Caissier.

Assurments pardevant moi, ce 31me jour de décembre 1891.

W. O. HART, Notaire.

Correct—Attest :
J. E. MERILH,
J. HASENGER.

Le 31 décembre 1891—
1,857 Déposants ont $1,534,282 47
Le 31 décembre 1890—
2,668 Déposants avaient 1,264,436 42
Augmentation cette année— 1,093 DÉPOSANTS et EN DEPOTS..$269,846 05

1er janv—☞

Avis.

Les actionnaires de la "Louisiana Tanning Company" sont convoqués à une assemblée générale qui se tiendra au No 120 Beath Peters, de 1 h. à 2 h. P. M., mardi, 9 février, 1892, à l'effet de se prononcer sur la prescription de dissoudre la dite compagnie de liquider ses affaires et d'élire trois commissaires conformément à l'Article VIII de sa charte.

1er jan—30f

Bureau de la compagnie de l'Hôtel Bienvenue,—Nouvelle-Orléans 25 décembre 1891.—A une réunion des directeurs de cette compagnie, tenue le 18 courant, un dividende de 1 50 p. c. a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 2 janvier prochain, au bureau de MM. Moses, Hyams & Co., No 32 rue Carondelet.

JNO KILBY,
$5 déc—9f Secrétaire.

$500 de Récompense!

Nous donnons la susdite somme pour tout cas de maladie du foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contiennent 90 pilules, 25 cents. Méfiez-